

Partenariats renouvelés entre Latitude 21, le Canton de Neuchâtel et la DDC

Lors d'une cérémonie de signature, mardi 13 novembre 2018, Latitude 21, la fédération neuchâteloise de coopération au développement, et la Direction du développement et de la coopération (DDC) ont renouvelé pour deux ans (2019-2020) leur accord de partenariat. A cette occasion, le Conseil d'État a également confirmé son soutien à la fédération cantonale qui fête, cette année, ses dix ans d'existence.

Ce mardi 13 novembre 2018, Latitude 21 a renouvelé ses contrats de partenariat avec la Confédération via la DDC et le Canton de Neuchâtel. Cet événement coïncide avec les dix ans de la fédération cantonale. L'occasion pour son président, Jean Studer, de dresser un bilan d'étape.

Dix ans au compteur

De sept associations à sa création, Latitude 21 en compte aujourd'hui une vingtaine. En 10 ans d'existence, ce sont 130 projets qui ont été mis en œuvre par les associations membres de Latitude 21 dans 18 pays, principalement en Afrique subsaharienne, pour un montant total de 3,25 millions de francs. Jean Studer a également réaffirmé le dynamisme qui caractérise la fédération : durant ces dix ans, Latitude 21 a mené toute une série d'activités d'information et de sensibilisation dans notre région en accordant une attention toute particulière à la jeunesse en formation. Grâce à l'humour, Latitude 21 a réussi à capter l'attention du public neuchâtelois et à l'intéresser à ses activités.

Une relation tripartite pour le développement durable

Cette cérémonie de signature a été l'occasion pour le directeur de la DDC, l'Ambassadeur Manuel Sager, de souligner le rôle toujours aussi innovant de Latitude 21. Les collaborations diverses et multiples que Latitude 21 entretient avec des acteurs issus des milieux associatifs, éducatifs, académiques et du secteur privé apportent, à ses yeux, une plus-value réelle. Elles permettent de mieux faire comprendre les enjeux du développement durable et contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse comme dans les pays du Sud. Le Directeur de la DDC a également insisté sur le fait que, en s'intéressant tous les quatre ans à la coopération internationale, le Grand Conseil neuchâtelois donne une légitimité renforcée au soutien du canton de Neuchâtel à Latitude 21.

Le président du Conseil d'État, Laurent Kurth, a quant à lui insisté sur la valeur et le sens profond de cet engagement légal de l'État de Neuchâtel dans une perspective de développement durable. L'État participera ainsi au financement de la fédération en 2019 et 2020, à hauteur de 268'000 francs, puis de 288'000 francs en 2021 et 2022, compte tenu de l'adhésion de nouvelles associations membres. Depuis l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement et la création de Latitude 21, le Conseil d'État neuchâtelois a pu compter sur un partenaire de qualité qui concrétise, à l'échelle cantonale, les objectifs visés par la loi tout en faisant un usage utile et rigoureux des deniers publics.

Contacts :

- M. Jean Studer, président de Latitude 21, 032 552 02 55
- Information DFAE, Palais fédéral ouest, 3003 Berne, 058 462 31 53, info@eda.admin.ch
- M. Laurent Kurth, président du Conseil d'État et chef du Département des finances et de la santé, 032 889 64 00

Neuchâtel, le 13 novembre 2018